

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 12/10/2009

Date de la convocation:

06/10/2009

Date d'affichage:

06/10/2009

L' an 2009 et le 12 Octobre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 61

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme HITTLER Marie-Antoinette, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, FUCHS Thierry GANGLOFF Christian, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, LAXENAIRE DISCH Christophe, METZGER Jean-Pierre, MEYER-KUHN Charles, PREVOT Dominique, SCHNEIDER Dominique, SUSS Charles, WALTER Gérard, WEISHAAR Jean,

Secrétaire de séance :

M. BRACONNIER Armand.

Réf : 078.2009

Vote : A la majorité

Pour : 44

Contre : 9

Abstentions : 7

Mention exécutoire : Non

078.2009 : Péri scolaire : avenant à la délégation de service public avec la FDMJC, délégataire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°097/2007 du 12 novembre 2007 " validation du schéma local de développement de l'offre d'accueil pour mineurs ",

Vu la délibération du conseil communautaire n° 026/2008 du 28 janvier 2008 " Péri scolaire : délégation de service public ",

Vu la délibération du conseil communautaire n° 140/2008 du 15 décembre 2008 " Péri scolaire : DSP : information choix du délégataire ",

Considérant la nécessité de modifier les plannings de travail pour l'année 2009 2010, induisant une augmentation horaire du travail des 14 salariés du service péri scolaire,

Vu l'avis du bureau du 21 octobre 2009,

Entendu l'exposé du vice-président M.Kreiss,

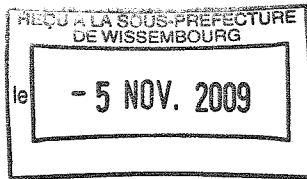
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 9 voix contre et 7 abstentions, décide :

- de valider l'avenant d'augmentation du budget et de la participation de la communauté de communes pour l'année 2009 pour un montant de 13 545 €, portant la participation de la communauté de communes de 192 931 € à 206 476 €,
- d'autoriser le président à signer les documents découlant de cette décision.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :



DURRENBACH, le 19/10/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

A large, stylized handwritten signature in black ink.



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :